

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du JEUDI 16 Mai 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTARILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

COLONIES FRANÇOISES.

ISLE DE LA GUADELOUPE.

Lettre d'un capitaine de navire, de la Pointe-à-Pitre, le 28 mars.

(Extrait du Courrier maritime du Havre (1).)

JE vous ai annoncé le 17, que nous venions d'apprendre que la France a déclaré la guerre à l'Angleterre & à la Hollande. Cette nouvelle nous a été apportée par l'avis le *Vanneau*, parti de Brest le 18 février.

Nous nous attendions à recevoir l'avis consolant qu'une forte escadre étoit prête à paroître dans nos mers, pour couvrir nos îles précieuses. Puisque notre gouvernement est l'agresseur, il nous paroïsoit probable qu'il avoit pris de longue main ses mesures, non-seulement pour nous mettre à l'abri de nos cruels rivaux, mais encore pour leur apprendre que les François devenus libres, ne craignent pas de se mesurer avec des peuples dégénérés de leur ancienne vertu. Les Anglois, dans le tems de leur république, firent trembler la Hollande & l'Espagne; ils conquièrent la Jamaïque, & s'établirent dans la Pensilvanie. Nous pensions que nos ennemis nous serviroient de modèles, & que tout étoit préparé pour rendre, par des victoires, le pavillon tricolore respectable sur toutes les mers.

Jugez, mon ami, de notre étonnement, à la lecture de la lettre de Monge, ministre de la marine, en date du 2

février, qui nous dit expressément qu'il est dans l'impuissance de nous envoyer des forces.

La désolation a été générale. Qu'allons-nous devenir? Nous ferons indubitablement la proie de quiconque voudra nous conquérir. Nous manquons de tous moyens de défense. Il n'y a dans les magasins aucunes munitions de guerre ni de bouche. La petite guerre civile dont nous avons été les tristes spectateurs, a épuisé toutes les ressources en ce genre. Ajoutez à ce dénuement la division qui règne sourdement parmi les hommes. Que n'ont pas à redouter les patriotes de leurs ennemis, qui n'attendent peut-être que le moment d'exercer leurs vengeances? Les habitans qui tenoient à l'ancien ordre de choses, n'ouvriraient-ils pas les bras aux Anglois qui se présenteront à eux comme des libérateurs? Ils ont cédé pour empêcher leurs antagonistes de piller leurs propriétés; quand ils auront des moyens de représailles, il n'y a point de doute qu'ils ne se vengent.

Dans ce état de détresse, j'ai débarqué tout mon chargement; il ne reste à bord que de la tuile & du charbon de terre. Dieu veuille que, par cette précaution, je puisse sauver mes marchandises!

Les Anglois n'étoient pas encore informés directement, le 19, de la guerre; ils font des préparatifs hostiles & se disposent pour la course.

La Croix, dans ce moment de danger, s'est démis de nouveau du gouvernement provisoire; il est déchu dans tous les esprits, & la confiance s'est fixée sur le général Collot, qui a prêté le serment le 23, en qualité de gouverneur; il est parti ce matin dans le dessein de rallier les campagnes aux villes, & voir dans sa tournée quels points il convient de fortifier pour la défense. Je ne vous dirai pas toutes mes craintes, elles sont nombreuses. Quant à l'espoir, en vérité je n'en ai pas du tout; je ne fais quand je vous reverrai: quelle affreuse position!

Nota. Expliquez-moi, si vous le pouvez, ce que veut dire cette déclaration de guerre par la France; lorsqu'elle n'a pas un vaisseau pour mettre en mer, suivant le rapport de l'équipage du *Vanneau*. En vérité, je suis tenté de croire que cette déclaration de guerre a été achetée par le ministère anglois, qui aura trouvé des contradicteurs dans le parti de l'opposition. Ainsi il n'en faudroit pas douter, la France est trahie & vendue à nos ennemis. Dieu veuille que nous en soyons quittes pour la perte de nos colonies, mais je prévois que vous allez être en proie à un déluge de maux.

(1) L'auteur de cette feuille a placé les réflexions suivantes en tête de cette lettre:

« Plusieurs personnes nous ont reproché avec humeur de n'insérer dans notre feuille, que des nouvelles allarmantes, & sur notre situation maritime, & sur le dépérissement de notre commerce, soit sur l'ancienneté progressive de nos colonies. A cela nous avons répondu: faites-nous venir de bonnes nouvelles, & nous nous empresserons de les faire circuler. Quelques-uns nous ont dit naïvement: « Nous savons bien que tout va mal, oui, mais mal; mais ne vaut-il pas mieux vivre dans l'ignorance des événements malheureux, que d'avoir tous les jours le cœur déchiré en les apprenant? » Ils ressembloit parfaitement à ces malades qui craignent les médecins, parce qu'ils les avertissent des symptômes fâcheux, & les invitent à recourir à de prompts remèdes, & qui courent après les charlatans qui engourdissent les douleurs avec un baume qui doit guérir de tous les maux. Pour nous, qui n'aimons pas plus les charlatans en politique que ceux en médecine, nous continuerons de dire franchement la vérité comme nous la voyons, & nous inviterons ceux à qui elle fera de la peine, de s'adresser aux endormeurs qui bercent la nation par des rapports sulfureux. »

ANGLETERRE.

De Londres, le 3 mai.

Un bruit se répand ici qu'il est arrivé des commissaires françois chargés de faire au ministère britannique des ouvertures de paix entre la France & l'Angleterre. Ce qui a donné du crédit à cette nouvelle, c'est qu'on a appris que le ministre des affaires étrangères avoit proposé au conseil exécutif, comme une mesure absolument nécessaire à la consolidation du gouvernement républicain en France, de faire une tentative à l'effet de détacher la Grande-Bretagne de la ligue des puissances. L'on ajoute que les deux commissaires chargés de cette importante négociation, & parmi lesquels on nomme le général Wimpfen; ont obtenu à Ostende un cutter anglois pour les conduire, avec un passeport du duc d'York; que débarqués le 29 aux Dunes, ils reçurent la visite de l'amiral Machide qui y commande, & qu'environ deux heures après, ils continuèrent leur route pour Londres, où l'on les dit arrivés le 30.

(La suite des nouvelles de Londres à demain.)

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC.

Extrait d'une lettre particulière de Chambéry, du 9 mai.

Un courrier vient d'arriver ici, qui annonce que le village de Thone & plusieurs autres situés à trois ou quatre lieues d'Anney, se sont révoltés; que les paysans sont armés, & ont à leur tête des Piémontois, qui ont descendu à la nouvelle de cette insurrection: ils sont animés & fanatisés par leurs prêtres. L'on envoie de Chambéry une force imposante pour repousser les rebelles; la garde nationale part elle-même à cet effet. Il n'est pas probable que cette révolte ait aucune suite. L'on assure cependant que les insurgés ont du canon.

De Paris, le 16 mai.

Une lettre authentique de Saint-Sever, département des Landes, en rendant compte de l'enlèvement du camp de Sarre, annonce que les Espagnols ont été complètement repoussés du côté de Perpignan, où ils avoient fait une invasion. Bayonne est bien fortifié; on va former un camp considérable près de ses murs: ainsi la prise de cette ville, annoncée dans plusieurs journaux, est fautive.

On avoit publié que le duc d'York avoit été fait prisonnier dans la dernière affaire auprès de Condé, après avoir eu un bras emporté & reçu un coup de feu dans le corps; mais ce prisonnier est un Brunswyck, jeune homme, parent de la famille royale britannique. Il a été transporté à Douai, il a supporté le premier pansement avec un courage héroïque. Ce jeune homme a remercié, en des termes affectueux, des soins bienveillans qu'on prenoit de lui, qui devenoient une sorte de consolation à son malheur, à laquelle il ne s'attendoit pas, puisqu'on lui avoit dit qu'en France on égorgoit les prisonniers. La providence, pour confondre de telles calomnies, fournit quelquefois à la nation françoise les moyens de prouver à l'univers qu'un peuple libre & loyal fait respecter les droits de l'hospitalité, & remplir les devoirs de l'humanité. Un ennemi vaincu devient frère & ami de tous.

Le général Ligonier écrit de Doué, en date du 10, que les ennemis ont évacué Thouars, prenant la direction de Parthenay, au nombre de 24 mille hommes, tous armés de fusils, de piques, avec 30 pièces de canon, emmenant avec eux

les munitions de guerre & de bouche. Les administrateurs de Thouars ont obtenu leur liberté, à la charge de cesser leurs fonctions. Les chefs connus sont le ci-devant marquis de Lescure, Laroche-Jacquelin, Bonchamp, Langrenier-Deibés, Bandy de Brochin, un abbé Larivière. De Bouillé-Lorebz occupe un grade supérieur dans cette armée.

Saladin vient de publier au Havre une proclamation nécessaire par une insurrection, dont l'objet principal étoit le haut prix du pain: elle s'annonçoit avec les caractères les plus effrayans. Ce député, menacé du fer des assassins, a déclaré qu'il périroit plutôt que de consentir à aucune réduction du taux fait par la municipalité. Cette proclamation énergique a calmé les esprits, & l'ordre public a été rétabli. C'est en éclairant le peuple, & en publiant l'amour des loix & des propriétés, qu'on parviendra à éteindre ces insurrections que fomentent les anarchistes qui, sous le voile du bien public & du patriotisme, portent le désordre dans la société, & alimentent toutes les passions pour satisfaire leur haine particulière.

COMMUNE DE PARIS.

Du 14 mai.

Sur le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil-général a arrêté qu'il sera formé jeudi prochain une assemblée composée de toutes les autorités constituées de Paris, à l'effet d'adopter un mode uniforme pour la perception de l'emprunt sur les riches. Les comités révolutionnaires déposeront sur le bureau la liste des habitans de leur section, avec la note par aperçu de leurs revenus: cette note dirigera sur la quotité de la somme à exiger. Le lendemain de cette assemblée, les comités révolutionnaires expédieront les réquisitions conformément au mode convenu.

Le commissaire Tallien écrit que les rebelles semblent quitter la direction de Poitiers & de Saumur, & paroissent diriger leurs forces sur Tours: tous les habitans sont dans la crainte. Tallien se rassure par l'espérance où il est de voir bientôt les phalanges parisiennes venir dissiper ces hordes fanatiques.

Sur les plaintes des loueurs de carrosses, le conseil a arrêté qu'il seroit descendu d'arrêter les chevaux dans la rue.

CONVENTION NATIONALE.

*(Présidence du citoyen Boyer-Fonfrede.)**Suite de la séance du mardi 14 mai.*

Une députation de la ville de Bordeaux est admise à la barre. « Législateurs républicains, dit l'orateur, des projets liberticides ont été tramés contre la représentation nationale; nous avons appris que des scélérats s'armoient contre elle, qu'ils vouloient chasser trois cents de ses membres, & en immoler vingt-deux. Aussi-tôt la consternation s'est répandue dans Bordeaux; les Bordelois se sont levés & réunis en assemblée de section: puisqu'ils ont la représentation nationale, ont-ils dit, est menacée, pressons-nous autour d'elle.

« Voici ce qu'elles vous disent par notre organe: nous envoyâmes nos députés, nous les mimés sous la fauve-garde des loix, des vertus, du patriotisme de ses habitans. Nous crûmes les envoyer parmi des hommes, ils sont environnés d'assassins... Si ce crime se consomme, l'horreur qu'il nous aura inspirée dirigera notre vengeance. Les assassins ne tomberont que sous nos coups; nous organisons la moitié de notre garde nationale; nous volons à Paris pour y venger les représentans du peuple, ou périr sous leurs tombeaux.

« Voilà le vœu des Bordelois, qui ont déjà fourni 24 mille soldats à la patrie, qui mangent le pain à 10 s. la livre, & souffrent en hommes libres.

» On a calomnié notre ville, on a dit qu'elle étoit en état de contre-révolution : oui, nous le sommes contre-révolutionnaires, si par ce mot on entend dire que la loi & l'ordre accompagnent la liberté ; que nous n'avons pas voulu ériger l'assassinat en principes ; que nous n'avons pas pris pour révolution les convulsions de l'anarchie, & que nous n'avons jamais lutté avantageusement avec la convention.

» Elle est pour nous l'arche nationale, nous n'y porterons jamais une main sacrilège, nous voulons tous périr avant le règne des brigands, des assassins. Tels sont les sentimens des Bordelois ; recevez ici leur profession de foi solennelle. En présence de la France entière, ils ont juré, & nous jurons que nos soldats le lèveront tous, que nous épuiserons toutes nos fortunes pour consommer la révolution ; que notre génération sera anéantie, s'il le faut, pour le bonheur des générations futures.

Le président répond ainsi à la députation : « la liste de proscription, proclamée avec insolence, a pu vous alarmer un instant ; mais le mépris profond qu'inspirent les proscriptions, a suffisamment vengé la représentation nationale. Rassurez-vous, généreux Bordelois, Paris renferme un assez grand nombre de bons citoyens pour venger la convention ; mais si de nouveaux tyrans vouloient s'élever, vous vous fassiez alors de l'initiative de l'insurrection, & la France entière vous imiteroit ».

Rabaut prend le premier la parole : « La nation françoise est fatiguée du poids de l'anarchie, l'ordre des choses l'entraîne vers l'amour du bon ordre ». Si les Bordelois ont conçu quelques alarmes, il pense qu'elles sont bien fondées, car personne n'ignore les complots liberticides tramés par les anarchistes.

Il demande que l'assemblée témoigne sa satisfaction aux députés de Bordeaux, & qu'elle décrète l'impression de l'adresse avec la réponse du président, & l'envoi à tous les départemens. Cette dernière proposition avoit déjà été faite par Charlier.

» De jour en jour, dit Legendre, nous acquérons la preuve d'un système combiné depuis long-tems pour brouiller Paris avec les départemens, (Murmures.) Il viendra un tems où vous serez connus de vos concitoyens, & que vous serez écrasés sous le cachet de l'ignominie.

» Cette pétition avoit déjà été remise entre les mains d'autres pétitionnaires, qui ont refusé de la présenter ; il ne faut pas croire qu'elle ait été consentie par le peuple de Bordeaux ; on a bien tenté, mais en vain, de s'assembler.

» Ceux qui se plaignent tant d'être sous le poignard des assassins, n'ont pas une égratignure à montrer à leurs commettans. Si l'argent qu'on a dépensé pour de pareilles députations, eût été employé à acheter des grains, le pain ne vaudroit pas 6 liards la livras ». (Applaudissemens.)

Je ne viens pas, dit Guadet, défendre les Bordelois des calomnies dirigées contre eux, ils n'en ont pas besoin. — Dites les intriguans, les royalistes, s'écrie-t-on du côté gauche. — Ces intriguans-là, dit Cambon, font respecter les propriétés & aimer les loix. — Genonné veut que le procès-verbal fasse mention de cette interruption.

Guadet reprend la parole après quelques momens d'agitations ; il rappelle ce qu'a fait Bordeaux dans tout le cours de la révolution, & ce qu'il vient de faire contre les rebelles de la Vendée, contre lesquels combattent 4 mille Bordelois, qui sur-tout prouvent, dit-il, qu'ils aiment la liberté, & qu'ils savent la défendre. Passant ensuite aux complots dénoncés par la députation, il soutient qu'on n'en peut nier l'existence, & il cite à cet égard des discours tenus dans la séance des Jacobins.

Il termine, non sans avoir été interrompu à plusieurs re-

prises, par ajouter aux propositions déjà faites, celles de charger les comités de législation & de salut public, de faire un rapport sur la situation actuelle de la convention dans Paris, & de poursuivre les auteurs connus & non connus des complots liberticides. — Ces deux dernières propositions sont décrétées, après quelques débats, à la presque unanimité.

Le ministre Clavière, inculpé par Cambon, sollicite l'examen de son administration.

Les commissaires de la convention à Valenciennes, envoient un exemplaire de l'éloge funebre du général Dampierre, prononcé par un de leurs collègues, Lequinio, au camp de Famars, le 10 mai : on voit avec plaisir dans cette production littéraire, les charmes de l'éloquence unis à l'énergie du patriotisme. Les mêmes commissaires écrivent qu'ils ont destitué le général de brigade, Fournier, pour ne s'être pas trouvé à l'affaire du premier mai.

Le commandant du bataillon qui a montré tant d'intrepidité à l'affaire de Thouars, écrit que ce bataillon, dont il ne reste que six hommes, n'étoit pas composé de Marseillois ; c'étoit la légion du Midi, composée de citoyens de Cette, de Nîmes, de Montpellier & de Narbonne.

Le général Labourdonnaie, actuellement à Paris, écrit qu'on lui mande de Nantes que la communication est rétablie entre cette ville & les Sables, de manière que les rebelles n'ont plus d'espoir de recevoir des secours étrangers. Labourdonnaie se plaint de ce qu'il a été accusé à tort par Bourdon de l'Oise, d'avoir renvoyé chez eux ; à 6 mille gardes nationales ; il dit avoir l'espérance que Bourdon rétractera cette assertion. — Je n'en ferai rien, dit Bourdon, j'ai entre les mains les pièces de conviction, je demande à les déposer au comité de salut public. — Décrété.

Sur la proposition de Rulli, la convention ordonne le sequestrer des biens des princes allemands possédés en France, & qui ont accédé au dernier *conclusum* de la diète de Ratisbonne.

Théophile Mandart, commissaire du pouvoir exécutif, écrit qu'ayant eu des conférences avec Custine, il desire d'être entendu avant qu'il soit rien préjugé sur le compte de ce général.

La convention porte ensuite un décret dont voici les principales dispositions : 1^o. deux commissaires pris dans le sein de la convention, feront l'inventaire des effets, tels que chevaux, pierreries & argent déposés chez le ministre de l'intérieur par les administrateurs du département de Gemmappe ; 2^o. le ministre disposera des chevaux sur sa responsabilité ; les diamans, perles & autres bijoux seront décrits & estimés par deux artistes experts, & déposés dans la caisse à trois clefs de l'administration des domaines ; les commissaires envoyés à Chantilly & à Versailles se réuniront avec la commission des monumens, au comité d'aliénation, pour aviser aux moyens de conservation ou de vente des objets précieux provenans des maisons nationales.

La section de l'Unité, ci-devant des Quatre-Nations, présente ses volontaires, dont le nombre excède de beaucoup le contingent : elle demande une avance de 200 mille livres. Renvoyé au comité des finances.

Le ministre de l'intérieur vient, au nom du conseil exécutif, rendre compte des mesures prises par chaque ministre pour la confection des listes des divers officiers, agens & employés, tant civils que militaires. Ce travail, par sa nature, est de difficile exécution ; le nombre des employés dans le département des contributions publiques est de plus de 20 mille ; les agens du ministère des affaires étrangères sont en pays lointains. Le ministre de l'intérieur a presque achevé ses listes ; celles du ministre de la marine ont été remises au comité de salut public par l'ex-ministre Monge. Le mi-

ministre de la guerre a livré à l'impression tous les états de la nouvelle formation. Depuis l'incendie de ses bureaux, le ministre de la justice a résolu de renouveler ses employés; il les a invités à donner leur démission; ceux qui ne la donneront pas, seront renvoyés.

Genissieux se plaint de ce que le conseil exécutif n'est pas venu en corps, comme le porte le décret qui l'a mandé. — Plusieurs autres membres réclament sur la formation des bureaux & le choix des agens ministériels. — L'assemblée décrete, sur la proposition de Genissieux, que chaque ministre fournira incessamment l'état nominatif des fonctionnaires publics & des agens de son département.

Un membre demande que chacun de ses collègues soit tenu de donner l'état détaillé de sa fortune, pour être soumis à la censure publique; & que celui dont la déclaration sera fautive, soit déclaré infâme. — La plus grande partie de l'assemblée se leve en signe d'adhésion: on crie aux voix de toutes parts. — Cambacérés observe que la mesure seroit illusoire. — Buzot la trouve insuffisante, il y substitue les propositions suivantes: 1°. Chaque membre de la convention déclarera par quels moyens il a accru ses revenus; s'il ne le peut, il sera poursuivi & puni de 10 ans de fers, ses biens seront confisqués. 2°. Ceux qui feront de fausses déclarations seront punis de la même peine, la moitié de leurs biens sera dévolue aux dénonciateurs. 3°. Ceux qui servent de prétextes à des députés pour des acquisitions, seront tenus de faire leurs déclarations dans le délai d'un mois.

Buzot demande une exception pour les députés qui sont négocians; Cambon déclare que, quoique négociant, il est prêt à donner le bilan de sa fortune; mais il combat la proposition de Buzot, il veut que l'on s'explique franchement, qu'on ait le courage de dénoncer ceux que l'on croit s'être laissés séduire par l'appât de l'or. — Buzot répond que celui qui auroit ce courage seroit emprisonné: Chambon dit qu'on ne veut pas entendre la vérité.

Sur la proposition de Barbaroux, la convention décrete que les représentans du peuple sont comptables de leur fortune, à tout instant; elle charge son comité de législation de faire un rapport sur les conséquences de ce principe.

Delmas fait rendre un décret qui excepte de l'enrôlement les ouvriers des fonderies de la marine.

Séance du mercredi 15 mai.

La commune d'Abbeville demande à établir une taxe sur ses habitans qui jouissent de plus de 3 mille livres de revenu: le produit de cette taxe seroit affecté à l'établissement de divers ateliers pour les fournitures des armées. Renvoyé au comité des secours.

Une lettre du général d'Orlac, employé dans l'armée des Alpes, annonce que, le 8 de ce mois, un mouvement de rébellion s'est manifesté à Annecy; quatre des révoltés ont été tués; plusieurs autres, faits prisonniers, vont être jugés; le reste a été dissipé. On renvoie au comité de salut public cette lettre, qui est datée de Chambéry, le 10 mai.

On renvoie au même comité une lettre de Carra, commissaire de la convention dans le département d'Indre & Loire. Dans cette lettre, datée de Saumur, le 11 mai, Carra, qui ne paroît pas être d'accord avec son collègue Choudieu, s'attache à montrer l'innocence du général Quéteineau; il représente que ce général, bien loin d'avoir cherché à échapper à la loi, s'est remis de lui-même au pouvoir du général Ligonier, après s'être soustrait à la captivité:

malgré les dénonciations de divers commissaires des départemens, Carra n'a pas cru devoir sévir contre ce citoyen, qu'il a seulement mis aux arrêts dans la ville de Saumur: là, Quéteineau attend ses dénonciateurs, qui la plupart, dans l'occasion, ont crié, vive le roi, & déchiré leurs habits de garde nationale. Carra attribue l'échec de Thouars à la lâcheté des volontaires des campagnes, & à l'opiniâtreté de la garnison de Thouars, qui a refusé de faire retraite: il assure que Quéteineau, fait prisonnier, n'a prêté d'autre serment que celui de ne pas porter les armes contre ses vainqueurs.

Parmi les pièces justificatives jointes à cette lettre, est un certificat en ces termes:

« Nous, généraux de l'armée catholique & royale, permettons » au sieur Quéteineau, breveté lieutenant-colonel d'un ba- » taillon de volontaires, d'aller où bon lui semblera, à con- » dition qu'il ne portera jamais les armes contre ceux qui l'ont » fait prisonnier; à moins qu'un échange ou tout autre arran- » gement de droit, ne le délivre de sa captivité: espérant qu'il » rendra un bon témoignage de notre conduite à l'égard des » prisonniers de guerre. »

Une députation de la section du Temple est admise à la barre: elle présente les volontaires qu'elle a levés, & demande un secours de 100 mille liv. pour acquitter les engagements qu'elle a contractés avec eux. Elle sollicite en outre un secours provisoire de 100 liv. pour un canonier qui a été blessé d'un coup de fusil, étant de service à l'arsenal.

Cette dernière demande a été convertie en motion & dé- crétée; la première a été renvoyée au comité des finances.

Les volontaires ont ensuite défilé dans la salle, au bruit des instrumens & des applaudissemens universels. Ils ont demandé des armes, car il n'y en a pas une quantité suffisante dans la section, & le peu qu'il y a est nécessaire aux bons citoyens pour veiller au maintien des propriétés, & contenir les malveillans. La section ne devoit fournir que deux cents dix hommes, elle en donne deux cents quarante, tout partant de bonne volonté.

(La suite à demain).

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792. Lettre M.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 15 mai 1793.

| | |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Actions des Indes de 2500 liv..... | 2110. 5. 10. 5. 100. |
| Portion de 1600 liv..... | 1310. |
| Emprunt d'octobre de 500 liv..... | 419. |
| Emprunt de déc. 1782, quit. de finance. 3 1/2. 2 1/2. 1 1/2. 1 1/4. | 2 1/2. p. |
| Emp. de 125 millions, déc. 1784..... | 3. 3 1/4. 3. 2 1/2. 3. p. |
| Emprunt de 80 millions, avec bulletins..... | 1/2. b. pair. |
| Idem, sans bulletin..... | 1/2. b. pair. |
| Idem, sorti en viager..... | 1/2. p. |
| Bulletins..... | 70. |
| Reconnoissance de bulletins..... | 80. |

CONTRATS.

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Première classe, à 5 pour 100..... | 83. 82 1/2. 1/4. |
| Seconde classe, à 5 p. 100. suj. au 15 ^e | 74 1/2. 74. |
| Troisième classe, à 5 pour 100 suj. au 10 ^e | 72 1/2. 1/4. |
| Quatrième classe, à 5 p. 100 suj. au 10 ^e . & 2 f. p. liv... 71 1/2. | 71 1/2. 1/4. |
| Cinquième classe..... | 64. 64 1/4. |